



## SELECTION A L'ENTREE EN FORMATION PREPARATOIRE AU DIPLOME D'ETAT D'EDUCATEUR SPECIALISE



### FICHE D'INSCRIPTION Deuxième série d'épreuves

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Nom usuel : ..... Prénoms : .....

Département de naissance : ..... Nationalité : .....

Situation familiale :  Célibataire  Marié  Divorcé  Veuf (ve)  Autre .....

Adresse (si différente) : .....

.....

N° de sécurité sociale : .....

#### ETUDES ET DIPLOMES

Baccalauréat : série ..... Date d'obtention : ...../...../.....

Terminale (année scolaire 2017/2018) : série .....

Examen DRJSCS ..... Année d'obtention : .....

Diplôme sanitaire et social : série ..... Année d'obtention : .....

Autre(s) diplôme(s) : ..... Année d'obtention : .....

#### SITUATION ACTUELLE

Salarié(e) ..... Emploi actuel : .....

Demandeur d'emploi .....  Autre : .....

#### Dossier à retourner à l'ETSUP

Filière Educateur spécialisé - à l'attention d'Sylvie KIASSEMUA- 8 villa du parc Montsouris -75014 PARIS

pour le vendredi 23 Mars 2018 minuit (le timbre-poste faisant foi)

Pièces  
à  
fournir

- La fiche d'admissibilité UNAFORIS délivrée par l'établissement adhérent
- Un projet de formation  
*La réalisation d'un projet de formation est une étape que nous considérons importante dans le parcours de professionnalisation du futur éducateur spécialisé. Ce document sera un support pour échanger avec les jurys. Il permet d'exprimer le désir d'entrer en formation. En s'appuyant sur son expérience passée, le candidat pourra argumenter son choix de devenir éducateur spécialisé, ce qui l'a motivé à faire cette formation, pourquoi ici et maintenant ?*
- Un C.V.
- Une photo **d'identité récente**,
- Une photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport,
- une copie de tous les diplômes mentionnés,
- Un certificat de scolarité pour les élèves de Terminale,
- Un chèque de 100 euros (montant des frais d'inscription à l'oral) établi à l'ordre de l'ETSUP.

**Tout dossier incomplet dans les délais impartis sera refusé**

## EPREUVE ORALE ADMISSIBILITE COMMUNE

### **Admissibilité commune UNAFORIS :**

**Tout candidat ayant passé l'épreuve écrite au sein d'un établissement membre** peut jusqu'au 23 mars 2018 inclus demander une fiche d'admissibilité commune pour pouvoir justifier de sa réussite à l'épreuve écrite.

Les candidats d'UNAFORIS ont jusqu'au 23 mars 2018 minuit (le timbre-poste faisant foi) pour déposer un dossier d'inscription (fiche d'admissibilité commune et chèque de 100€). Vous trouverez ces informations en vous rendant sur ce lien :

<http://www.unaforis.eu/article/ladmissibilite-commune-rentree-2018>

**Désistement**, Aucun remboursement ne sera accepté après le délai de rétractation fixé au 31 mars 2018 minuit (le timbre-poste faisant foi) Tout désistement doit être communiqué par écrit et par voie postale.

**L'entretien** : une convocation sera adressée aux candidats par courrier. Celle-ci précisera la date et l'heure de l'épreuve orale. Cet entretien, d'une durée d'environ 45 minutes, se déroulera à l'ETSUP dans la semaine du 3 au 6 avril 2018. **Chaque jury sera composé d'un formateur et d'un professionnel en exercice dans le secteur social ou médico-social.**

- **L'absence ou le retard d'un candidat à la convocation entraînera l'échec à l'épreuve orale**
- **Les notes inférieures à 10/20 sont éliminatoires.**

Conformément aux textes du Diplôme d'Etat, les résultats seront appréciés par une commission de sélection composée du responsable du Pôle de l'Intervention Sociale et Educative, du responsable de formation, de formateurs et de représentants des professionnels. Ces résultats seront communiqués aux étudiants par courrier postal, voie d'affichage ou sur Internet à une date qui sera précisée ultérieurement. L'ETSUP retiendra, par ordre de mérite et parmi les candidats ayant obtenu à l'épreuve orale une note supérieure à 10 sur 20, 30 candidats environ.

**Annonce des résultats** : les résultats de l'épreuve orale seront consultables courant mai 2018 (la date sera précisée ultérieurement) par affichage à l'ETSUP. Ils seront confirmés par courrier dès le lendemain.

### **Inscriptions définitives :**

Les inscriptions ne deviendront définitives qu'après signature du dossier et règlement par chèque de la première année de formation. Les personnes admises devront s'inscrire impérativement à l'ETSUP (2ème étage) dans les dix jours qui suivent l'annonce des résultats. Au-delà, ou dans le cas de désistements, les candidats suivant sur la liste seront contactés par téléphone.

### **Inscriptions spécifiques :**

Les candidats retenus, salariés d'un organisme public ou privé pendant leur formation, ne sont pas pris en charge par la Région Ile de France dans le cadre des financements des formations initiales, ceux-ci pourront prétendre à un financement auprès des OPCA et/ou employeurs. Merci de nous contacter pour de plus amples informations